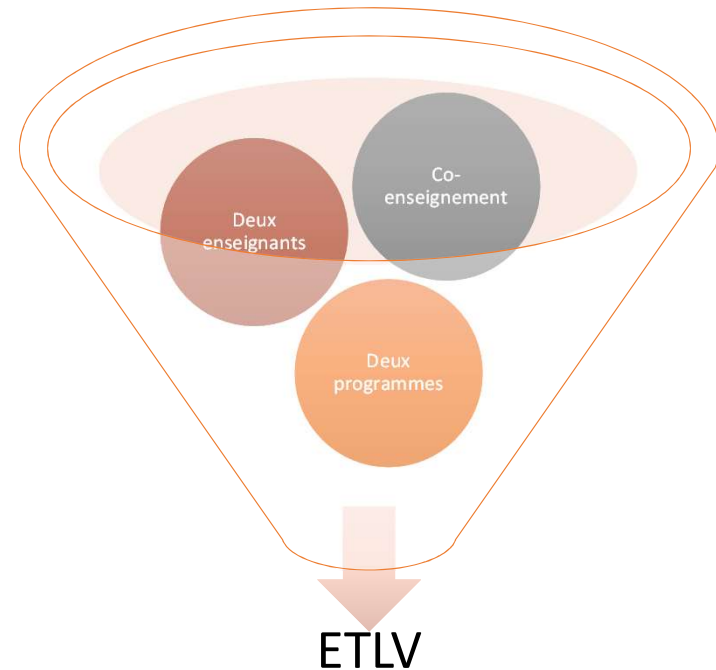


Le dispositif

« Dans la voie technologique, les élèves comptent au titre de leurs enseignements obligatoires un enseignement technologique en langue vivante (ETLV), **qu'ils peuvent choisir de faire porter sur leur langue vivante A ou sur leur langue vivante B.** »

Bulletin officiel n° 30 du 29 juillet 2021



« *L'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) repose sur le **programme de langue vivante et sur celui de la spécialité** qui lui sert d'appui. Il est **pris en charge conjointement par deux enseignants**, un enseignant de langue vivante et un enseignant de la spécialité de science et technologie concernée.* »

Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019 - Programme de langues vivantes de première et terminale générales et technologiques, enseignements commun et optionnel

Objectifs (Bulletin officiel spécial n°1 du 22 janvier 2019)

- Objectifs de l'ETLV :
 - rendre plus attractif l'apprentissage d'une langue vivante ;
 - accroître la pratique de l'expression orale dans une langue vivante ;
 - développer la pluridisciplinarité en faisant intervenir deux enseignants.

« L'enseignement technologique en langue vivante permet **une pratique contextualisée de la langue** par le croisement des apprentissages linguistiques et de spécialité. **La spécialité fournit aux apprentissages en langue vivante des situations de communication** qui favorisent le développement des compétences linguistiques, sociolinguistiques, culturelles et pragmatiques ancrées dans les spécificités technologiques, scientifiques et culturelles de chaque spécialité. **Les activités orales sont privilégiées**, en réception et en production – prises de parole en continu et en interaction, entre pairs ou avec les enseignants ; l'écrit trouve sa place dans la prise de notes, le compte rendu ou la synthèse qui accompagnent et prolongent le travail de l'oral.

Les thématiques abordées et les progressions développées font l'objet d'une **concertation entre les deux enseignants, de manière à assurer des apprentissages dans les deux disciplines concernées** ».

L'ETLV et l'enseignement des langues vivantes en série technologique

- Les LV font partie du tronc commun : LVA, LVB.
- Horaire globalisé : 4h dont 1h d'ETLV dispensée **en LVA ou LVB**, en première et en terminale.
- L'ETLV est un enseignement obligatoire.
- L'ETLV est un co-enseignement: il est co-conçu, co-animé et co-évalué par un binôme d'enseignants (un enseignant de LV, un enseignant de spécialité technologique).
- L'ETLV est un enseignement de langue vivante prenant appui sur la spécialité technologique: les résultats obtenus en ETLV durant le cycle sont comptabilisés dans la moyenne de la langue vivante à laquelle il s'adosse (LVA ou LVB selon le choix de l'élève).

Un tronc commun– une thématique: Gestes fondateurs et mondes en mouvement

Huit axes d'étude:

1. Identités et échanges - 2. Espace privé et espace public - 3. Art et pouvoir - 4. Citoyenneté et mondes virtuels
5. Fictions et réalités - 6. Innovations scientifiques et responsabilité - 7. Diversité et inclusion - 8. Territoire et mémoire

<u>Une série</u>	STI2D	STD2A	ST2S	STL	STHR	STMG
Première	Ingénierie et développement durable	Design et métiers d'art	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Sciences et technologies culinaires et des services	Management
<u>Enseignements de spécialité concernés</u>				biotechnologies		
Terminale	Ingénierie, innovation et développement durable	Conception et création en design et métiers d'art	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Sciences physiques et chimiques en laboratoire	Sciences et technologies culinaires et des services	management
				Biochimie- Biologie- Biotechnologie		Sciences de gestion et numérique

ETLV et baccalauréat pour les lycéens (candidats scolaires)

L'ETLV est un enseignement obligatoire : les résultats obtenus par les élèves sont comptabilisés, **au sein de la moyenne de la langue vivante correspondante** (A ou B), au titre du **contrôle continu**, et ce dans le respect du cadre national et du projet d'évaluation de l'établissement.

L'évaluation peut porter sur l'ensemble des activités langagières. Les activités orales sont privilégiées.

Ainsi que précisé dans **Le Guide de l'Evaluation** (p. 9), « des évaluations orales reposant sur la présentation d'un dossier en lien avec un projet mené par l'élève peuvent être particulièrement développées pour les élèves concernés par l'ETLV. »

ETLV et attestation de langue vivante pour les candidats scolaires

« Pour les candidats scolaires de la voie technologique, dans la langue vivante sur laquelle l'élève a choisi de faire porter l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV), l'interrogation orale prévue pour l'évaluation des compétences du candidat en expression orale en continu et en interaction, porte sur cet enseignement » - BO n°30 du 29 juillet 2021

La forme préconisée sera celle de la présentation d'un dossier en lien avec un projet mené par l'élève dans cet enseignement (EOC) suivie d'un entretien (EOI). Les contextes seront les suivants: les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S, un projet artistique en S2TMD.

Cas des candidats non-scolaires

Les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement scolaire (et, le cas échéant, les candidats scolaires dont la moyenne annuelle n'a pu être retenue au titre du contrôle continu) sont convoqués à des évaluations ponctuelles pour les enseignements obligatoires.

Pour les langues vivantes, pour l'année de terminale, ces candidats sont évalués sous forme d'évaluation ponctuelle dans toutes les activités langagières.

Pour l'oral, l'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) se substitue au second temps (expression orale) de terminale de la langue vivante à laquelle le candidat a choisi d'adosser l'ETLV. Elle repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de l'année de terminale.

voir diapositive suivante (**annexe**) pour le descriptif de cette épreuve

Annexe: épreuve ponctuelle adossée à l'ETLV pour les candidats individuels (= non-scolaires)

Évaluation de l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) – BO n°31 du 26 août 2021

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer la capacité du candidat à communiquer en langue étrangère sur des travaux effectués au cours du cycle terminal en ETLV, en lien avec l'enseignement de spécialité concerné.

Structure et nature de l'évaluation

Durée : 10 minutes (sans temps de préparation)

L'évaluation de l'enseignement technologique de langue vivante (ETLV) se substitue au second temps (expression orale) de terminale de la langue vivante à laquelle le candidat a choisi d'adosser l'ETLV. Elle repose sur l'enseignement technologique qui a fait l'objet d'un enseignement d'ETLV au cours de l'année de terminale. Le jury est composé de deux enseignants, l'un pour l'enseignement technologique choisi, l'autre pour la langue vivante.

L'évaluation commence par une prise de parole en continu par le candidat qui dispose d'une durée maximale de 5 minutes. Cette présentation est suivie d'un entretien avec le jury.

Les ressources utilisées pour la prise de parole en continu sont produites par le candidat. L'évaluation s'appuie sur les différents contextes des enseignements technologiques ou scientifiques du cycle terminal de la voie technologique. Les contextes sont les suivants : les projets technologiques ou scientifiques conduits en enseignement de spécialité en STL, STI2D et STD2A, une situation technologique du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en STHR, une organisation (entreprise, administration ou association) en STMG, un fait social touchant à la santé ou au bien-être des populations en ST2S, un projet artistique en S2TMD.

Pour chaque candidat, les examinateurs conduisent une évaluation conjointe à partir de la fiche d'évaluation et de notation